

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le MERCREDI 22 DÉCEMBRE, à 15 h 32, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle des délibérations, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 18 h 52).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA (arrivée à 16 h 17, au rapport n° 21/7-006), Gérard FRANÇOISE, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN (arrivé à 16 h 06, au rapport n° 21/7-003), Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, François JAVEL, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Monique ORPHÉ		par Audrey BÉLIM
Dominique TURPIN		par Jacques LOWINSKY
Éric DELORME		par Gérard FRANÇOISE
Érick FONTAINE		par Véronique POUNOUSSAMY
Aurélie MÉDÉA	(toute la durée de la séance)	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE		par Henriette BABET
Jean-Régis RAMSAMY		par Wanda YENG-SENG
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY		par Noela MÉDÉA

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part (en leur nom personnel et/ ou comme mandataires) aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-001
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-020
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			
<hr/>			
(4) <i>Aurélie MÉDÉA</i> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	lien de parenté	BCD	
<hr/>			
- Arnaud HUGUET	membre	CCAS	21/7-025
- Éricka BAREIGTS	présidente		
- David BELDA	délégués / ville		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
(1) <i>Dominique TURPIN</i> (mandataire : Jacques LOWINSKY)			
(2) <i>Éric DELORME</i> (mandataire : Gérard FRANÇOISE)			
(3) <i>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</i> (mandataire : Noela MÉDÉA)			
- Alain ZANÉGUY			

→ voir page suivante

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	rapports n°
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER) - Jean-Max BOYER	délégués / ville	CROUS	21/7-025
(4) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	lien de parenté lien de parenté partenaire partenaire	AMAJEVIR Kréolide CAP Prévention PÉI	
- Philippe NAILLET	lien de parenté	ADRIE	
- Éricka BAREIGTS	présidente	MLN	
- Jacques LOWINSKY	délégué(e)s / ville		
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
- David BELDA	délégué / département		
- Éricka BAREIGTS	présidente	CDÉ	
- Christelle HASSEN	déléguées / ville		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS	
(5) Vincent BÈGUE (mandataire : Jean-Pierre HAGGAI)	salarié de la structure	SGH	21/7-031
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	21/7-032
- Gilbert ANNETTE	délégués / CINOR	ÉPFR	21/7-033 et 21/7-034
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALBA			
- Benjamin THOMAS			
(1) Dominique TURPIN (mandataire : Jacques LOWINSKY) - Jacques LOWINSKY	élus délégués	PRUNEL	

CCAS	Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis	CAP	Club Animation Prévention
CDÉ	Caisse des Écoles de Saint-Denis	BCD	Basket Club dionysien
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires de la Réunion (Théâtre Vladimir Canter)	... PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles
ADRIE	Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement	MLN	Mission locale nord
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SGH	Secrétariat général des Hauts
ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion	CINOR	Communauté intercommunale du nord de la Réunion
(1)... (5)	absents à la séance		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Virgile KICHENIN	arrivé à 16 h 06	au rapport n° 21/7-003
Julie PONTALBA	arrivée à 16 h 17	au rapport n° 21/7-006
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 16 h 51	au rapport n° 21/7-010
	revenu à 16 h 55	au rapport n° 21/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 16 h 52	au rapport n° 21/7-011
	revenue à 17 h 15	au rapport n° 21/7-018
Yassine MANGROLIA	sorti à 16 h 57	au rapport n° 21/7-012
	revenu à 17 h 09	au rapport n° 21/7-017

La maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Saint-Denis, le VENDREDI 24 DÉCEMBRE 2021, et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 44 sur 55.

OBJET Rapport d'activité de la SODIPARC pour l'année 2020

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Économie Mixte Locales (SEML) prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

La Commune de Saint-Denis est actionnaire de la SODIPARC et possède 21 % de son capital social. Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 19 juin 2019, ce capital a été augmenté par incorporation de réserves de 8 000 000 €, passant ainsi de 1 000 000 à 9 000 000 €. Le nombre de titres n'a pas changé, la valeur unitaire est passée de 266,67 à 2 400 €.

En tant qu'actionnaire, la Ville est représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Virgile KICHENIN, Monsieur Jean-Alexandre POLEYA et Monsieur Gérard FRANÇOISE qui le préside. Le représentant de la Ville à l'Assemblée générale des Actionnaires est Monsieur Jean-François HOAREAU.

Les domaines d'intervention de cette SEML sont ceux qui touchent à la mobilité urbaine. Cette société a pour objet :

- l'étude et la construction pour son compte ou celui d'autrui de parcs de stationnement ;
- la vente, la location, la gestion ou l'exploitation desdites constructions, ainsi que l'exploitation du stationnement payant sur la voirie et ses dépendances ;
- la gestion et l'exploitation de transport en commun de personnes ;
- tous travaux d'études relatifs à la circulation et aux déplacements de personnes et de marchandises, toutes prestations de services connexes et complémentaires se rapportant à cet objet ; toutes délégations ou concessions.

Les faits marquants pour l'activité stationnement en 2020

Les prestations réalisées durant l'année 2020 par la SEML l'ont été dans le cadre soit de la Délégation de Service public qui lui a été confiée depuis 2006 par la Ville, soit du contrat de prestation de service qui lie la SODIPARC à sa filiale HOPIPARC pour l'exploitation du parking du CHU ou encore des prestations réalisées pour le compte de la Commune de Saint-Paul, de l'aéroport Roland Garros et du groupe CLINIFUTUR.

L'année 2020 a été principalement marquée par la crise sanitaire « covid-19 » qui a contraint les autorités à instaurer un confinement de la population pour limiter la propagation du virus.

Sur le plan financier, l'année 2020, s'est soldée pour la SEML par un résultat net bénéficiaire de 122 000 € contre 253 000 € en 2019. La baisse est directement liée à la période de confinement.

Les faits marquants pour l'activité transport

L'activité transport, et les services qu'elle apporte au réseau Citalis, a été également marquée par la crise sanitaire. A partir du 11 mars 2020, une panoplie de mesures a été déployée : réduction de l'offre de transport, protection des employés, désinfection des véhicules et des locaux, mise en place d'un transport à la demande le dimanche...

A la sortie de la période de confinement, un plan de continuité de l'activité a été mise en œuvre en concertation avec les instances représentatives du personnel.

Sur le plan financier, le résultat net de l'activité transport est déficitaire à – 688 000 € contre + 202 000 € en 2019.

Bilan économique et social

Globalement pour l'entreprise, il ressort du bilan économique pour l'année 2020 un résultat d'exploitation de – 405 000 € contre + 624 000 en 2019 et un résultat net de – 566 000 € contre + 454 000 € en 2019.

Sur le plan social, la société comptait au 31 décembre 2020, 289 personnes en contrat à durée indéterminée contre 274 en 2019. 138 salariés ont bénéficié de 3 532 heures de formation. Le plan d'épargne entreprise mis en place en 2012 est resté en vigueur, cependant compte tenu des résultats déficitaires, l'entreprise n'a pas été en mesure de verser à ses salariés une prime d'intéressement.

Les perspectives pour 2021

Depuis quelques années, la SODIPARC se positionne sur divers marchés de prestation de services et s'impose régulièrement dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Pour l'avenir, elle doit pouvoir compter sur le positionnement stratégique qu'elle a choisi de se fixer notamment sur des activités à forte plus-value de savoir-faire ou sur des activités et des services mobilisant des nouvelles technologies.

Membre du groupement d'entreprises retenu pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du téléphérique Chaudron/ Bois-de-Nèfles, la SODIPARC se prépare donc pour la mise en service de ce nouveau système de transport, prévue pour cette fin année.

Pour préparer l'avenir et restée proactive sur les domaines de la mobilité durable, la SODIPARC poursuivra la prise en compte de l'émergence de nouveaux outils digitaux.

L'entreprise s'attachera par ailleurs à porter une attention particulière au management de l'exploitation ainsi qu'à la préservation de l'environnement au travers du développement durable.

Conformément à la réglementation,

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Rapport d'activité de la SODIPARC pour l'année 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 21/7-047 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre MARCHAU - 3ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du rapport d'activité 2020 de la SODIPARC.

LES CHIFFRES CLÉS



Transport



Stationnement



289 salariés en
CDI

3 532 heures de
formation

Résultat net :
- 566K €

CA de la
SODIPARC :
12 265 010 €

Acteur clé :
La Ville de Saint-
Denis 21%

Acteur clé :
CINOR 30%



LES FILIALES



Cette société dédiée à l'exploitation de lignes de bus agissait historiquement sur le réseau CITALIS en sous-traitance de la SODIPARC. Depuis 2016, en co-traitance au sein du groupement titulaire du contrat de DSP Transport, elle confie en sous-traitance les services des lignes à divers taxiteurs.

PRINCIPAUX CADRES D'INTERVENTION DE LA SODIPARC

- Contrat DSP CINOR : Gestion et exploitation du Réseau de transport public CITALIS
- Contrat de DSP avec la Ville de Saint-Denis : Gestion du stationnement payant (voirie et ouvrage)
- Contrat Région : équipement et exploitation du pôle d'échange des mobilités de DUPARC



La SAS HOPI PARK a été créée en 2011 pour assurer le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement public du Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis. Cette SAS porte le contrat de concession conclu avec le CHU pour une durée de 25 ans. L'exploitation de ce parking est assurée depuis novembre 2013 par la SODIPARC.

FAITS MARQUANTS TRANSPORT

Gestion de la crise COVID



Distribution d'un KIT de prévention



Remise d'une note d'information

Mise en place d'un plan de protection

- Réduction de l'offre de transport
- Arrêt de la vente à bord et protection des conducteurs à bord
- Arrêt de la montée par l'avant
- Renforcement des équipes de vente
- Mise en télétravail du personnel administratif
- Désinfection des véhicules et des locaux
- Mise en place d'un Transport à la Demande
- ...

Mise en oeuvre de notre tryptique

- Protection de son personnel, en lien avec d'autres opérateurs de la mobilité à La Réunion
- Protection de ses clients
- Préservation de l'outil de production


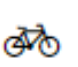

Mise en place d'actions spécifiques en interne

- Réalisation d'une enquête en interne sur la gestion de la crise
- Déploiement de la brigade des quais
- Rédaction d'un numéro spécial du journal interne



FAITS MARQUANTS TRANSPORT



Nouveauté sur le réseau : la calculateur d'itinéraires

ITINÉRAIRES


  


Départ / Arrivée | **Préférences**

De
A Commune, adresse, lieu ou arrêt  


Vers
B Commune, adresse, lieu ou arrêt  

[+ Ajouter une étape](#)

 Voyage accessible

Date
Aujourd'hui 

Partir à

Rechercher 

Se déplacer en toute sérénité avec la nouvelle fonction multi-réseaux des calculateurs d'itinéraires : Une véritable petite révolution pour prendre le bus à l'échelle de l'île !

Ces nouveaux calculateurs d'itinéraire sont le résultat d'une démarche coordonnée de l'ensemble des réseaux de transports publics de l'île. Ces derniers partagent un objectif commun, celui de développer et de moderniser les transports publics de La Réunion.



FAITS MARQUANTS TRANSPORT

Renforcement des partenariats - Participation à la tranquillité publique

CONTRÔLES CONJOINTS AVEC LES FORCES DE L'ORDRE



En 2020 la SODIPARC a porté une attention particulière sur ses interactions avec les divers intervenants en matière de sécurité sur le réseau de transport et a souhaité accentuer son partenariat avec les forces de l'ordre que sont les Polices Municipales, la Police Nationale et la Gendarmerie. Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée avec la Police Nationale.

FAITS MARQUANTS STATIONNEMENT



Distribution d'un KIT de prévention



Remise d'une note d'information

Adaptation de l'offre de service

- Suspension du contrôle du stationnement payant sur voirie
- Mise en place d'un service minimum pour l'accueil dans les parcs de stationnement
- Réduction de l'amplitude horaire d'ouverture des parcs pour la clientèle
- Maintien de l'accès au parc de stationnement pour les abonnés

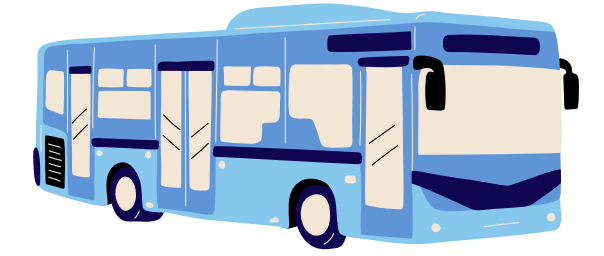
Mise en place d'un plan de reprise de l'activité

Un Plan de Reprise d'Activité a été préparé et organisé par la SODIPARC afin de répondre aux objectifs de préserver la santé des agents et des clients, garantir un niveau de services adapté, préserver l'outil économique. A partir du 11 mai 2020, la reprise de l'activité s'est traduite par une reprise progressive de la fréquentation du stationnement sur le centre-ville de Saint-Denis.

Contrôle du stationnement payant

La mission concernant le contrôle du stationnement payant a été prolongée d'une année supplémentaire jusqu'à fin 2021 par la ville de Saint-Denis. En octobre 2020, la Ville a ainsi décidé d'initier un marché «contrôle du stationnement payant et gestion des réclamations » pour une durée de 3 ans. La SODIPARC a répondu à ce marché et compte développer les missions de contrôle du stationnement de la ville de Saint-Denis qu'elle a mises en oeuvre depuis 2018 avec la dépenalisation du stationnement .





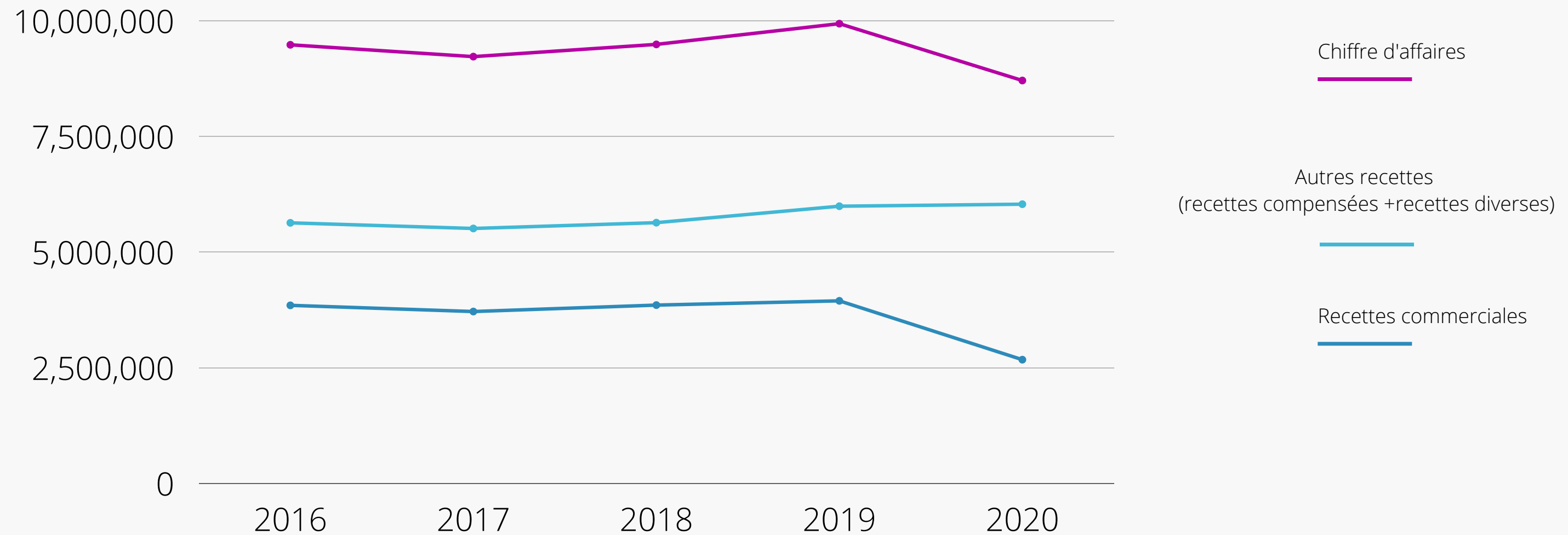
Transport

ANALYSE FINANCIERE

Chiffre d'affaires

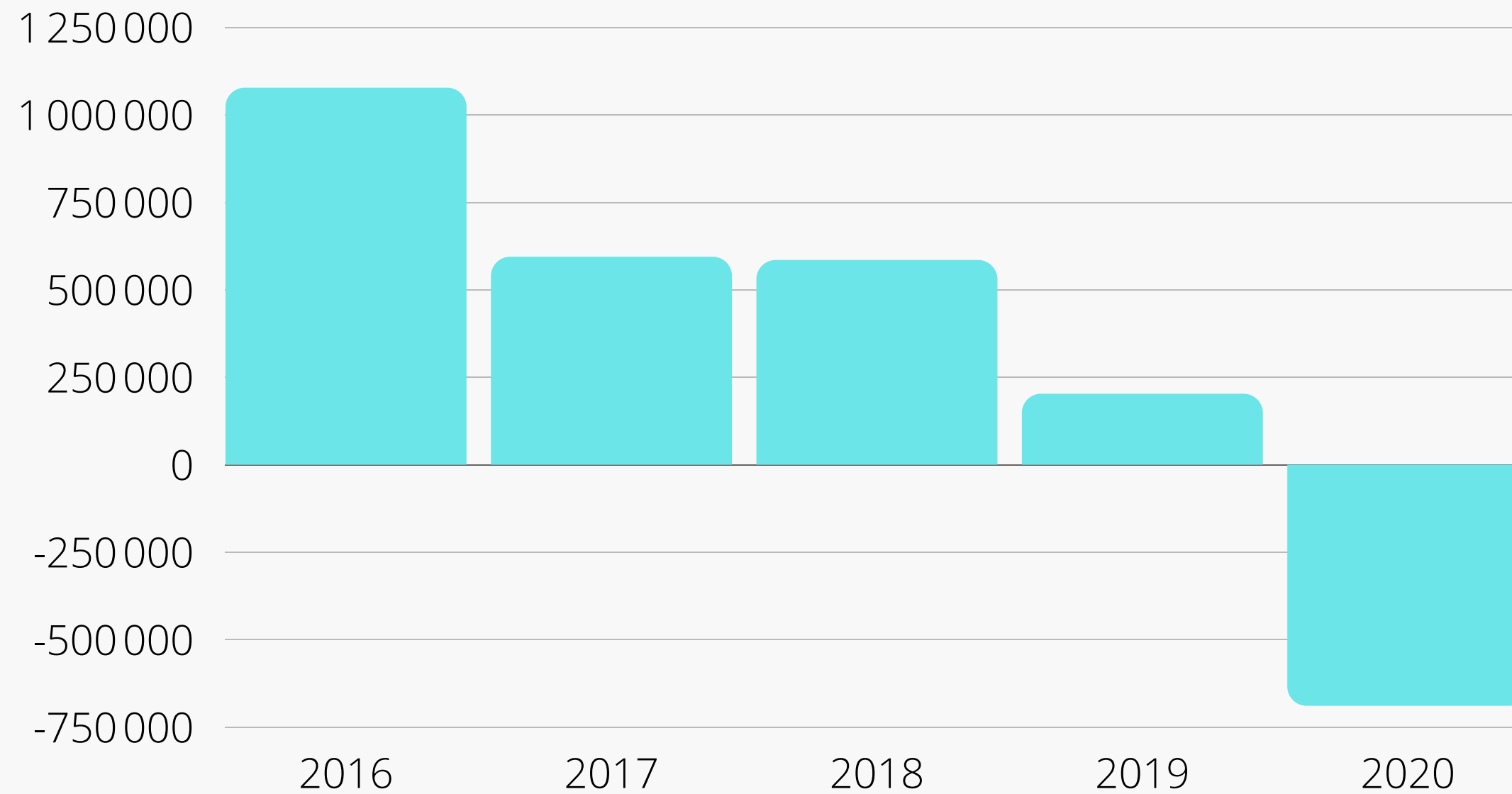
12% Baisse du CA de 12%

La crise sanitaire fait chuter le chiffre d'affaires de 12 % en 2020. Les recettes commerciales ont été en régression de 1 272 K€, passant de 3 947 K€ en 2019 à 2 674 K€ en 2020.



Résultat Net

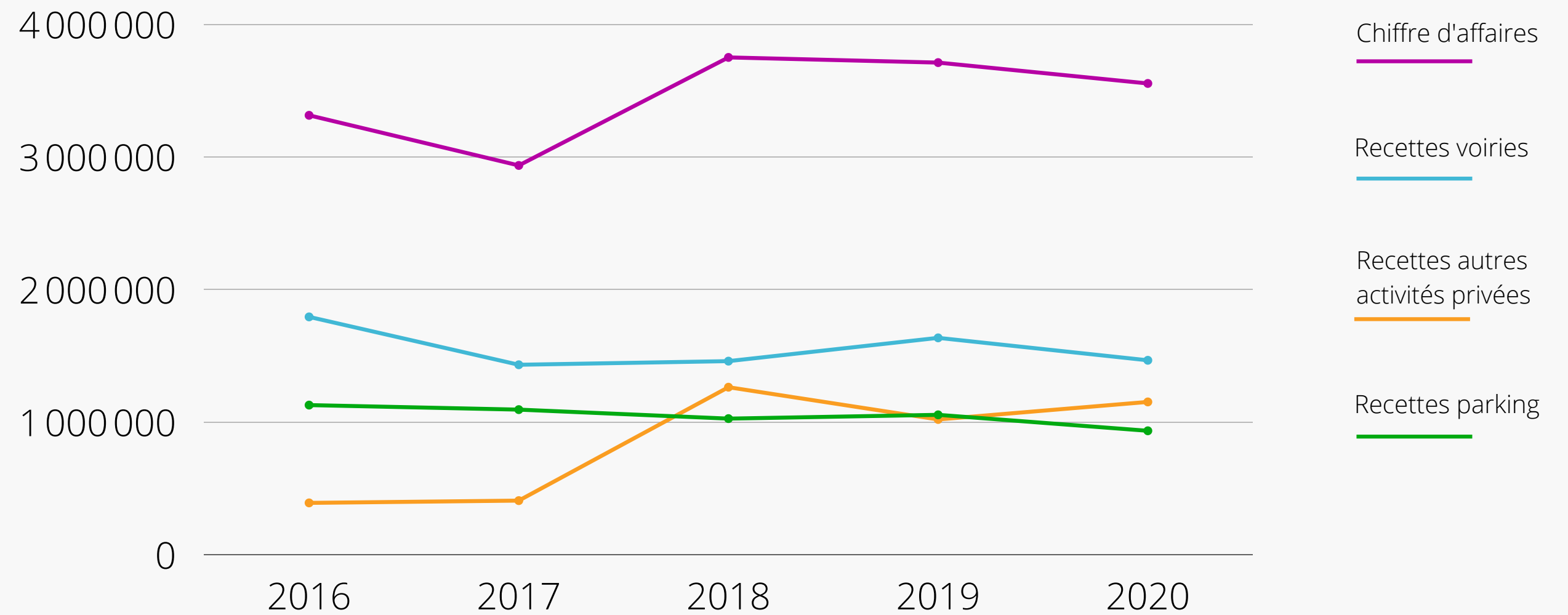
Malgré les économies réalisées grâce aux mesures gouvernementales, à l'aide de la CINOR et à la réduction de l'offre kilométrique effectuée durant la période de confinement, le résultat net passe de +202 K€ en 2019 à - 688 K€ en 2021.



Chiffre d'affaires

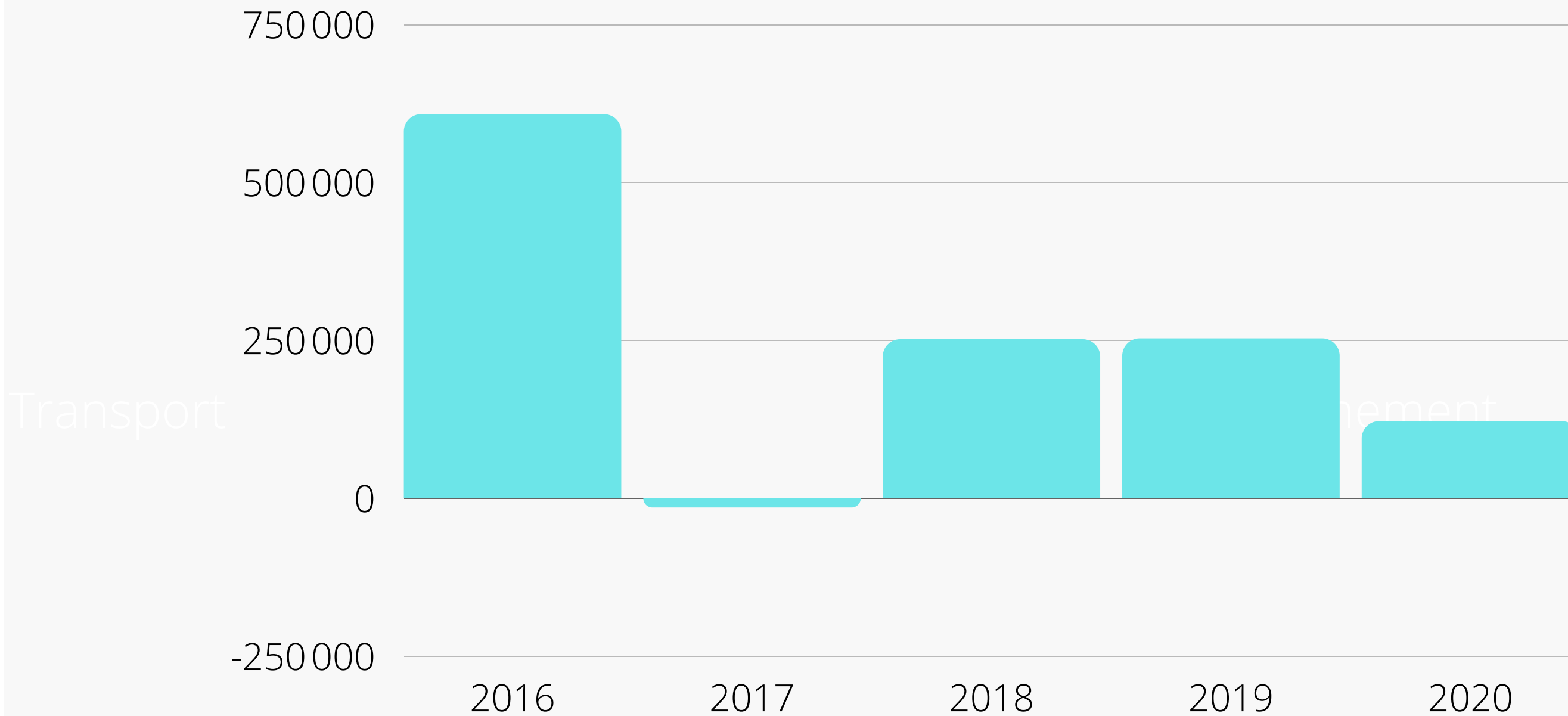
4% Baisse du CA de 4%

La crise sanitaire a moins impacté le stationnement que le transport, mais le chiffre d'affaires chute de près de 4%, passant de 3 712 K€ en 2019 à 3 555 K€ en 2020.



Résultat Net

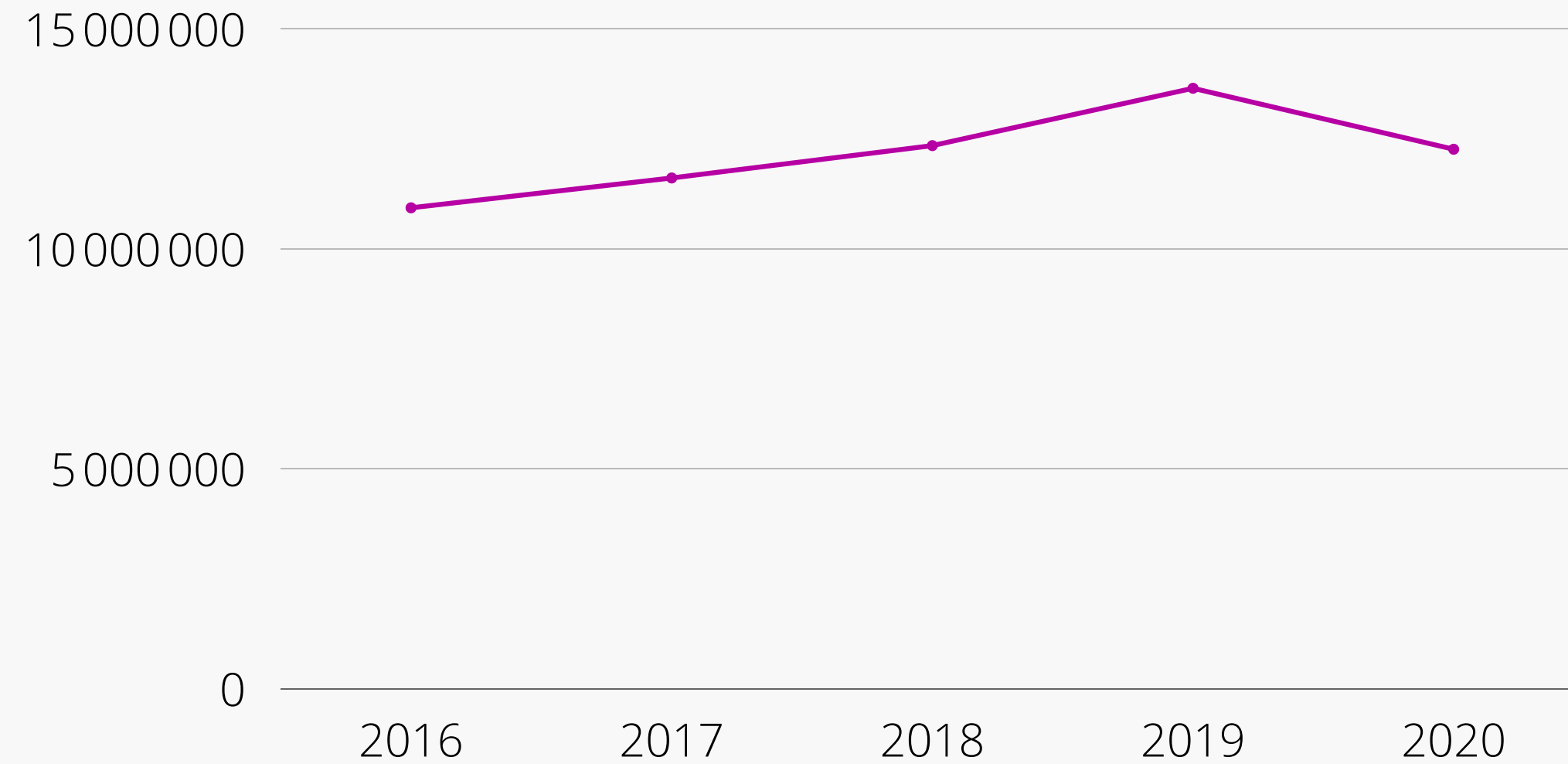
Le confinement a fait baisser le chiffre d'affaires mais les parkings et la voirie étaient toujours opérationnels. Il n'y a presque pas eu d'économies réalisées durant cette période. Le résultat net reste malgré tout positif, mais passe de +253 K€ en 2019 à + 122 K€ en 2020.



Chiffre d'affaires

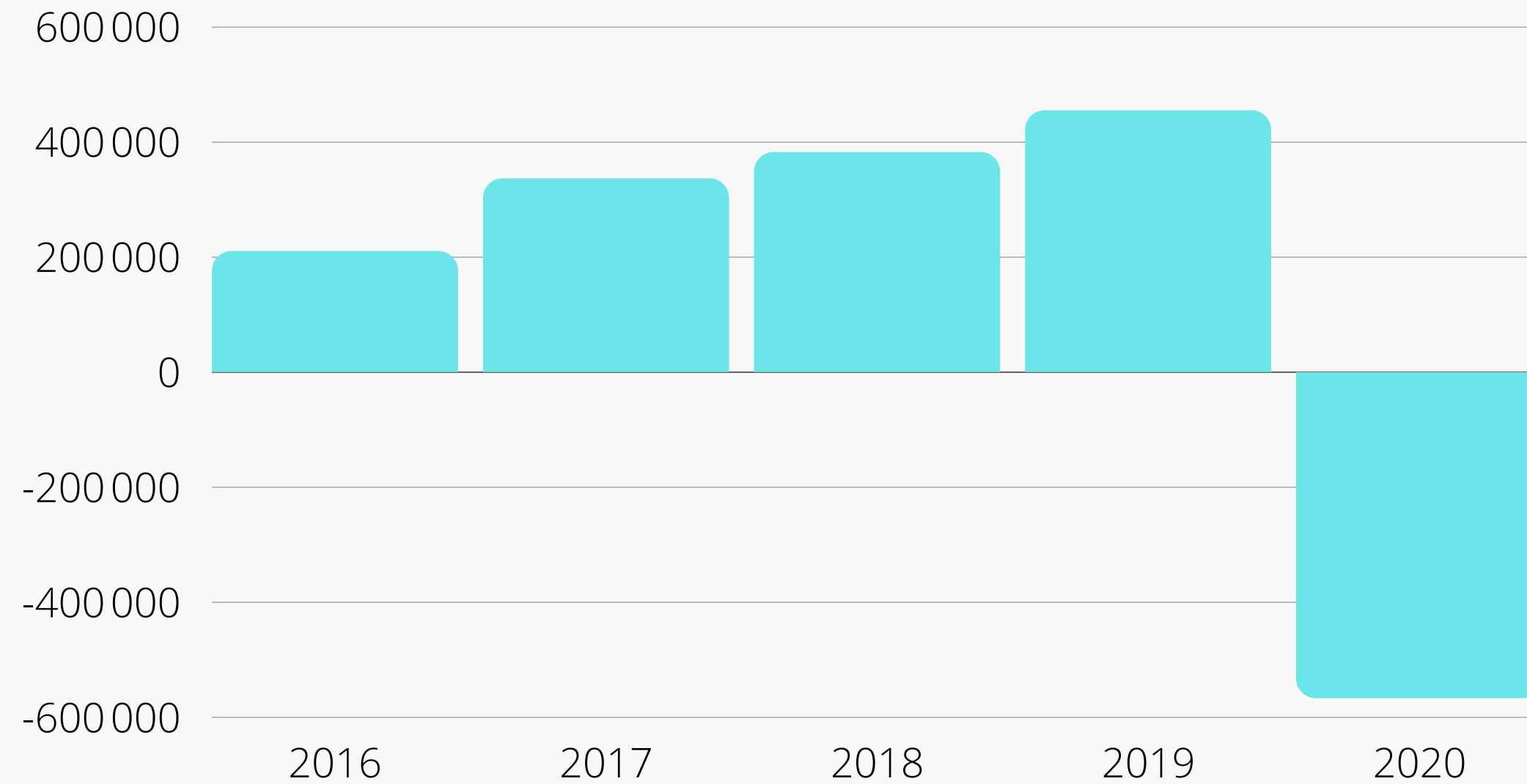


La SODIPARC au global voit son chiffre d'affaires passé de 13 651 K€ à 12 265 K€, soit une baisse de 10 %



Résultat Net

Le résultat net passe de +454 K€ en 2019 à – 566 K€ en 2020.



Au niveau du groupe SODIPARC, les filiales ont connues elles aussi une année difficile.
Le résultat du groupe passe de + 146 K€ en 2016 à – 976 K€ en 2020.

BILAN SOCIAL

MISE EN PLACE DU CSSCT

La CSSCT et ses membres ont pour objectifs principaux de :

- veiller à la protection de la sécurité et de la santé des salariés,
- contribuer à améliorer leurs conditions de travail,
- promouvoir une culture de prévention.



ACCORDS D'ENTREPRISE ET MESURES SOCIALES

Le Plan d'Épargne Entreprise mis en place en 2012, est restée en vigueur. Il offre aux salariés la possibilité de placement sur divers produits de tout ou partie de la participation et de l'intéressement perçus.

Les salariés qui le souhaitaient ont donc pu faire le choix de percevoir ou de placer en épargne salariale tout ou partie de leur intéressement versé en mai 2020 au titre de l'exercice 2019.

Au titre de l'exercice 2020, la SODIPARC n'a pas été en mesure de verser à ses salariés une prime d'intéressement.

En effet , la SODIPARC a clôturé son exercice comptable avant impôt avec un résultat déficitaire de 590 000€ pour l'exercice 2020. Ce résultat négatif ne permet malheureusement pas à l'entreprise de verser à ses collaborateurs un intéressement en 2021 malgré l'atteinte de certains objectifs et un pourcentage d'atteinte total de 99,60 % des objectifs.

EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES



La SODIPARC est fortement engagée pour l'égalité professionnelle. Aux côtés de 3 autres membres fondateurs, la SODIPARC a participé à la naissance de Together (www.together.re), un groupement d'entreprises de partage et d'action pour l'égalité femmes hommes, créé par et pour les entreprises.

L'objectif pour ce réseau d'une trentaine d'entreprises : faire de l'égalité des chances un levier de performance et de compétitivité.

Together
EN ACTION POUR L'ÉGALITÉ
FEMMES HOMMES



LA FORMATION EN 2020

La SODIPARC a poursuivi sa politique de formation et de professionnalisation offensive orientée vers l'ensemble de son personnel et particulièrement vers celui de la conduite et du contrôle qui oeuvre au quotidien pour l'accueil du public et des usagers.

Ainsi, le plan de formation 2020 s'est articulé autour d'actions répondant aux évolutions et aux adaptations des métiers et à l'environnement de l'entreprise. Il a également, dans la continuité de l'année 2019, été calibré pour répondre aux exigences et aux engagements relatifs aux cadres des délégations de service public développés par l'entreprise. En 2020, 138 salariés ont bénéficié d'une action de formation malgré un contexte sanitaire extrêmement impactant.

Au total, ils ont bénéficié de 3 532 heures de formation contre 4 432,5 heures en 2019, 6 084 heures en 2018, 3 703 heures en 2017, 3 760 heures en 2016 et 4 007 heures en 2015.



La SODIPARC entreprise apprenante

3 apprentis + 5 stagiaires en 2020

FORMATIONS EN ALTERNANCE ET EN PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

- Un salarié a débuté en contrat d'apprentissage un cursus de Gestionnaire d'Unité Commerciale et de Distribution. Cette formation de 2 années se poursuivra en 2021.
- Une salariée a débuté en contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS de Gestion de la PME. Cette formation de 2 années se poursuivra en 2021.
- Une salariée a débuté en contrat d'apprentissage dans le cadre d'un cursus de Manager d'Entreprise ou Centre de Profit. Cette formation d'une année prendra fin en septembre 2020.



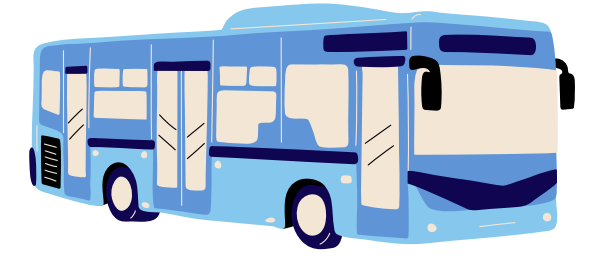
LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Un plan de prévention de lutte contre les Risques Psychosociaux a été mis en place et se développe depuis 2014. Il a permis de déployer des actions destinées à améliorer la sécurité des salariés.

Le travail des équipes et les moyens mobilisés à son service se développe sur 6 champs et thématiques d'intervention :



PERSPECTIVES



Transport

Les enjeux et les axes de travail de cette DSP forment des perspectives et des objectifs opérationnels rappelés ci-après :

1. MAITRISE DE LA FRAUDE ET DES INCIVILITES

2. PROXIMITE DANS LE MANAGEMENT DE L'EXPLOITATION

3. ECOUTE ATTENTIVE DES CLIENTS

4. RELATION DE CONFIANCE EN TRANSPARENCE AVEC LA CINOR

5. DEMARCHE OPERATIONNELLE QUALITE/CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Stationnement

PERSPECTIVES

Les perspectives en 2021 pour la partie stationnement consistent à mettre en œuvre une série de projets dont l'objectif final est de dynamiser cette Direction :

- 1. RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE LA RUE MARÉCHAL LECLERC EN VUE DE POUVOIR ACCUEILLIR LE SERVICE EN CHARGE DU CONTRÔLE STATIONNEMENT.**
- 2. TRAVAUX DE RÉNOVATION DE TOUS LES PARKINGS DE LA DSP.**
- 3. RÉALISATION DU PROJET DE PARKING EN SILO HA SAM**
- 4. RENOUELEMENT DU MARCHÉ CONTRÔLE STATIONNEMENT**
- 5. RÉALISATION DU PROJET DE GUIDAGE À LA PLACE AFIN DE PARTICIPER AU PROJET « SMART CITY » DE LA VILLE DE SAINT-DENIS.**
- 6. RÉALISATION DU PROJET DE SUPERVISION CENTRALISÉE DES PARKINGS.**
- 7. PARTICIPATION AUX PROJETS DE PLAN DE DÉPLACEMENTS ET DE MOBILITÉ DE LA DIRECTION TRANSPORT PAR LA MOBILISATION DE PARKINGS RELAIS.**

PLUS LARGEMENT ET PLUS CONCRÈTEMENT

La SODIPARC poursuivra sa veille pour capter les opportunités et les concrétiser à travers :

- Le suivi des études et des projets d'infrastructures de transport guidés annoncés, du transport par câble projeté pour desservir le secteur de la Montagne du réseau CITALIS,
- Le suivi des études de programmation de travaux d'infrastructures de déplacements, touchant le centre-ville sur la période 2016-2021, et prescrites par le PDU, ou par les obligations de mise en accessibilité PAV,
- Le suivi des études d'aménagement du NPRSD ou nouveau pont de la rivière Saint-Denis.
- Le suivi des projets innovants tels que la location de vélos à assistance électrique (VAE), la mise en place de navettes premium et la mise en oeuvre de plan de mobilité pour les entreprises (PDM)

CONFIRMER LA REPRISE D'UN DIALOGUE SOCIAL APAISÉ

Après les turbulences sociales vécues fin 2019, la SODIPARC a su stabiliser son climat et reconstruire un dialogue social plus apaisé durant l'année 2020.

Il convient désormais de capitaliser sur la confiance retrouvée entre les partenaires sociaux et la SODIPARC afin de construire ENSEMBLE les mobilités de demain.